

Vendredi 20 décembre 2019 - Catégorie: **HFR** - Ecrit par **Service de communication**

Nouveau système de rémunération pour les médecins cadres

L'hôpital fribourgeois (HFR) introduira un nouveau système de rémunération pour les médecins cadres à partir du 1er juillet 2020. Simplifiant et standardisant les accords salariaux, ce modèle offre davantage de transparence. Une rémunération conforme au marché assure des salaires compétitifs et attrayants, tout en accordant davantage d'importance au succès global de l'entreprise.



Communiqué de presse

Fribourg, le 20 décembre 2019

Nouveau système de rémunération pour les médecins cadres

L'hôpital fribourgeois (HFR) introduit un nouveau système de rémunération pour les médecins cadres à partir du 1^{er} juillet 2020. Simplifiant et standardisant les accords salariaux, ce modèle offre davantage de transparence. Une rémunération conforme au marché assure des salaires compétitifs et attrayants, tout en accordant davantage d'importance au succès global de l'entreprise.

En adoptant un nouveau système de rémunération pour les médecins cadres, l'HFR rejoint les rangs des hôpitaux suisses qui réduisent la part variable du salaire liée à la quantité pour augmenter la part fixe. La part variable est liée à la performance et aux objectifs, tandis que la part fixe dépend principalement de la fonction et des salaires pratiqués sur le marché. Le salaire annuel sera plafonné à CHF 600'000, et il ne sera plus versé d'honoraires. Le nouveau système de rémunération entrera en vigueur pour l'ensemble des 165 médecins cadres de l'HFR au 1^{er} juillet 2020. La masse salariale totale restera inchangée.

Le nouveau système de rémunération offre nombre d'avantages par rapport à la situation actuelle. Son application aisée et standardisée permettra notamment de créer davantage de transparence. Alignés sur les conditions salariales de la branche par spécialisation, les salaires seront compétitifs et attrayants en comparaison avec le marché suisse. Le succès global de l'entreprise et une responsabilité accrue pour atteindre les objectifs gagneront en importance. En outre, le nouveau système supprimera les incitations financières erronées associées à des composantes salariales liées à la quantité.

L'élaboration du nouveau système de rémunération a demandé près d'un an de travail. Le directeur général Marc Devaud est très satisfait du résultat. « En adoptant son nouveau système de rémunération pour les médecins cadres, l'HFR dispose désormais d'un outil moderne qui renforce notre attrait en tant qu'employeur. Son application est en outre plus homogène, et donc plus transparente. »

Renseignements

Peter Bratschen, directeur des ressources humaines
T 026 306 01 73, 13h00-15h00

Service de presse

Daniela Witzner, chargée de communication spécialisée
T 026 306 01 24



CP - Nouveau système de rémunération pour les médecins cadres (68.8 Ko)